



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2119^e SÉANCE: 2 MARS 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2119)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :	
Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2119e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 2 mars 1979, à 15 h 30.

Président : M. Leslie O. HARRIMAN (Nigéria).

Présents : les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda /2119)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :
Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121).

La séance est ouverte à 16 h 25.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'agréable devoir, en cette première réunion officielle du Conseil de sécurité pour le mois de mars, d'exprimer ma reconnaissance, au nom des membres du Conseil, à l'ambassadeur Yaccoub Bishara du Koweït pour sa présidence du Conseil durant le mois de février. Je tiens à lui rendre hommage pour la façon admirable dont il a dirigé, grâce à son grand talent diplomatique, les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à informer les membres du Conseil que j'ai reçu de la part des représentants de l'Angola, du Bénin, du Botswana, de Cuba, de l'Ethiopie et du Ghana des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces

représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Houngavou (Bénin), M. Modisi (Botswana), M. Roa Kouri (Cuba), M. Seifu (Ethiopie) et M. Sekyi (Ghana) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 2 mars des représentants du Gabon, du Nigéria et de la Zambie [S/13131], qui se lit comme suit :

"Nous, les membres du Conseil de sécurité soussignés, avons l'honneur de demander que le Conseil, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse à M. Callistus Ndlovu, représentant du Front patriotique du Zimbabwe, une invitation à participer à l'examen de la "Question concernant la situation en Rhodésie du Sud."

Sauf objection, je considérerai que le Conseil accède à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil se réunit aujourd'hui conformément à la demande présentée par le Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies dans une lettre, en date du 28 février, adressée au Président du Conseil par le représentant de la Guinée équatoriale [S/13121].

5. Le premier orateur est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

6. M. SEIFU (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Il convient tout à fait que vous, représentant d'un pays africain, présidiez ce débat vital. Nous sommes certains que votre habileté et votre expérience diplomatiques dans la lutte pour la liberté, l'indépendance et la dignité de l'homme sont le meilleur garant que des résultats satisfaisants viendront couronner les délibérations du Conseil sur la question de la Rhodésie du Sud.

7. Permettez-moi également de vous exprimer ma reconnaissance, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, pour avoir répondu si rapidement à la demande présentée par le représentant de la Guinée équatoriale, en tant que président

du Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies au cours du mois dernier, afin que le Conseil examine la grave évolution de la situation en Rhodésie du Sud.

8. La situation dans cette colonie britannique est, depuis trop longtemps, une situation de guerre. L'évolution récente des événements dans ce territoire n'est qu'un degré de plus dans l'escalade de la guerre provoquée par le régime minoritaire raciste rebelle d'Ian Smith. C'est parce que la situation en Rhodésie du Sud a atteint le dernier stade explosif, compromettant gravement la paix et la sécurité internationales, que j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au Conseil au nom du Groupe africain.

9. Au cours des dernières semaines, le régime raciste illégal de Rhodésie du Sud a intensifié ses actes désespérés d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire du Mozambique, de la République populaire d'Angola et de la République de Zambie, causant la mort de réfugiés zimbabwéens sans armes et de ressortissants civils des Etats de première ligne. Par ces provocations, le régime illégal veut plonger toute la région dans la guerre, dans l'espoir que cette situation prolongera son existence en entraînant dans le conflit ses mentors racistes et impérialistes.

10. Ces actes répétés d'agression sont un défi manifeste non seulement à la communauté des Etats africains, qui se sont engagés solennellement à se porter au secours des Etats de première ligne, mais aussi à la communauté internationale dans son ensemble. L'Afrique espère sincèrement que cette réunion du Conseil de sécurité réussira à pallier les conséquences désastreuses que comporte la continuation de tels actes d'agression sans provocation contre des Etats africains souverains.

11. Le Conseil de sécurité a condamné, en d'autres occasions, des actes d'agression semblables commis par le régime de Smith contre les Etats africains de première ligne. Tout en estimant cela normal, nous pensons que c'est insuffisant. Le régime illégal rhodésien n'est pas seul à défier la communauté internationale. Le régime raciste sud-africain le soutient ouvertement et entièrement. L'appui ouvert ou clandestin de puissants milieux économiques et militaires occidentaux est tout aussi important.

12. Il incombe donc au Conseil de ne pas perdre de vue les liens qui existent entre la situation rhodésienne, le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud et la stratégie occidentale en Afrique australe. On ne peut dissocier ces diverses situations. De ce fait, le Groupe africain demande, une fois de plus, que soit remis en activité le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) pour mettre en œuvre les diverses résolutions de l'Assemblée générale relatives au renforcement et à l'élargissement des sanctions contre le régime raciste de Rhodésie. A cet égard, il conviendrait également d'examiner les recommandations de l'Assemblée tendant à imposer des sanctions économiques obligatoires au régime d'*apartheid* dans le but de les appliquer avant que la situation en Rhodésie du Sud n'explode et n'engloutisse toute l'Afrique dans un conflit armé.

13. Endurcis par près d'un siècle d'oppression coloniale, les valeureux fils et filles du Zimbabwe, les combattants africains de la liberté sous la direction du Front patriotique, n'ont pris les armes pour défendre leurs droits les plus sacrés et inaliénables qu'après avoir vu déjouer tous leurs efforts de transition pacifique vers un gouvernement de la majorité. Les diverses propositions, notamment les propositions anglo-américaines, et la série de négociations à Genève, Malte, Dar es-Salam et ailleurs n'ont servi qu'à démasquer le régime de Smith et les intentions de ses mentors colonialistes et impérialistes d'Angleterre et des Etats-Unis. Dès septembre 1977, le Front patriotique, en réponse aux propositions anglo-américaines, précisait que le problème du Zimbabwe n'était pas l'élection d'un premier ministre noir mais plutôt la destruction du colonialisme et de ses institutions, l'accession à une indépendance véritable et la démocratisation non seulement de la procédure de vote mais de tout le mode de vie rhodésien, c'est-à-dire, en bref, la destruction de la Rhodésie raciste et la naissance d'un Zimbabwe souverain.

14. Il est certain que le "règlement interne" mijoté à Salisbury par le rebelle Smith et ses fantoches noirs, et dont le but est de garantir la suprématie des colons blancs en leur permettant de garder la mainmise sur l'armée, la police et les autres leviers de commande principaux, ne répond même pas aux normes fixées par le plan anglo-américain. Cela n'a pas échappé à la communauté internationale. Il y a un an exactement, au mois de mars, le Conseil de sécurité a rejeté catégoriquement et condamné sans réserve ce "règlement interne". En adoptant la résolution 423 (1978), le Conseil a réaffirmé que ce "règlement" ne pouvait en rien rendre ce régime rebelle plus acceptable ou atténuer la responsabilité de la Grande-Bretagne, puissance administrante.

15. Aujourd'hui, le Conseil se réunit à nouveau pour examiner ce qui est, pour l'essentiel, un prolongement du "règlement interne". Je veux parler des élections frauduleuses prévues pour le mois prochain. Le Conseil, qui a rejeté et condamné sans équivoque ces sinistres manœuvres il y a un an, ne saurait agir maintenant différemment; il ne peut que condamner le simulacre d'élections qui est envisagé et déclarer ses résultats nuls et non avenus. Ce faisant, les membres du Conseil se rendront compte qu'ils ne font que réaffirmer la décision qu'ils ont prise eux-mêmes et que toute mesure en sens contraire serait la manifestation d'une flagrante hypocrisie. De même, les membres du Conseil doivent comprendre que toute tentative faite par quelque gouvernement que ce soit — en particulier celui de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis — pour envoyer des missions d'observateurs, quelle qu'en soit la nature, à ce simulacre d'élections ne pourrait être interprétée que comme une invitation ouverte à une nouvelle escalade de la guerre et des effusions de sang, car cet acte ne serait que le déni arrogant du fait irréfutable qu'aucun règlement du problème colonial de Rhodésie du Sud n'est possible sans la participation du Front patriotique.

16. Naturellement, l'Afrique est parfaitement consciente que les démarches actuellement en cours à Washington et à Londres pour envoyer des missions d'observateurs en

Rhodésie visent avant tout à accorder un semblant de légitimité aux élections et à leurs résultats, créant ainsi un prétexte pour lever les sanctions économiques. Mais nulle légitimité ne saurait émaner d'une situation illégale. C'est pourquoi la seule attitude raisonnable consiste à mettre un terme aux éternelles tentatives, aux éternels scénarios visant à légitimer le régime minoritaire raciste d'Ian Smith, tentatives et scénarios qui n'ont fait jusqu'ici que provoquer une nette et constante détérioration de la situation en Rhodésie du Sud, mettant gravement en danger la paix et la sécurité internationales.

17. La libération du Zimbabwe approche rapidement. De ce fait, le régime de Smith se trouve de plus en plus désespéré. L'année 1979 verra nécessairement l'intensification de la lutte armée en Rhodésie et des attaques contre les Etats de première ligne. En cette année cruciale, il est indubitable que l'Afrique libre renforcera sa solidarité avec le Front patriotique — le seul représentant légitime du peuple du Zimbabwe — et lui redoublera son appui.

18. L'Afrique compte que l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement le Conseil de sécurité, prendra des mesures fermes et directes pour contribuer à éliminer une fois pour toutes le régime raciste illégal de Rhodésie du Sud et permettre au peuple du Zimbabwe, qui souffre depuis si longtemps, d'obtenir la liberté et l'indépendance.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Callistus Ndlovu, auquel le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. M. NDLOVU (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, messieurs les membres du Conseil de sécurité, nous vous remercions, au nom du Front patriotique et du peuple du Zimbabwe, de nous donner l'occasion de paraître devant cet auguste organe. D'autre part, permettez-moi, monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil. Votre active participation aux tentatives faites pour résoudre les problèmes de l'Afrique australe et la volonté de votre gouvernement de voir s'instaurer le gouvernement de la majorité dans la région en général et au Zimbabwe en particulier sont bien connues. Nous sommes heureux que ce débat sur le Zimbabwe se déroule sous votre présidence.

21. Le peuple du Zimbabwe, dans sa juste lutte pour recouvrer son indépendance nationale, a fait ces derniers temps des pas de géant vers le gouvernement par la majorité dans le pays. Il a porté des coups sérieux au régime de Smith. Toute la population des masses combattantes du Zimbabwe a été mobilisée derrière les forces patriotiques, qui ont porté la guerre aux portes mêmes de Salisbury, le cœur du racisme et de l'esprit colonialiste au Zimbabwe. Notre guerre de libération a chassé le régime minoritaire raciste de la plus grande partie du pays, les campagnes passant rapidement sous le contrôle des forces du Front patriotique. Les centres urbains, qui jusqu'à récemment étaient les refuges sûrs recherchés par la classe dirigeante rhodésienne, ont connu une infiltration importante de la

part de nos forces, comme l'attaque sur Salisbury même a permis de l'attester.

22. Ayant perdu le contrôle effectif de 90 p. 100 du pays, le régime de Smith a eu recours à des actes d'agression graves et désespérés contre les populations africaines civiles sans défense à l'intérieur du pays et contre les peuples des pays voisins d'Angola, du Botswana, du Mozambique et de Zambie. Dans sa guerre contre les forces patriotiques, le régime rhodésien n'a jamais respecté, même en apparence, ne serait-ce que les règles les plus élémentaires du droit international, pas plus qu'il ne se soucie de la vie humaine s'agissant de civils africains. Ce régime n'accorde pas le statut de prisonniers de guerre aux combattants de la liberté capturés. Les combattants de la liberté pris sur le champ de bataille ont été soit sommairement exécutés soit jugés à huis clos et pendus. Les populations civiles africaines qui sont le moins soupçonnées d'avoir aidé les combattants de la liberté ou qui n'ont pas rapporté leur présence ont été soumises collectivement à des simulacres de procès, quant elles n'étaient pas bombardées sauvagement et massacrées sans discrimination.

23. Dire que le régime de Smith a rejeté tout processus acceptable et normal en ce qui concerne ceux qui sont soupçonnés d'être des combattants de la liberté est une litote. L'*Indemnification Act* promulgué par le régime place les membres des forces de sécurité au-dessus de la loi car, au titre de cette disposition tristement fameuse, aucun membre des forces de sécurité ne peut être poursuivi pour les crimes qu'il commet au cours de patrouilles — et quelle que soit la gravité de ces crimes — contre les populations civiles sans défense. Cette absence automatique de poursuites contre les membres d'une armée ou d'une police faites de mercenaires, d'aventuriers et de hors-la-loi explique le nombre toujours croissant de victimes civiles dans la guerre d'Ian Smith.

24. La stratégie rhodésienne dans cette guerre a été de faire le plus de victimes possible parmi la population civile africaine. La politique du régime, à l'heure actuelle, est de tuer au moins 30 Africains pour chaque colon blanc tué. Poursuivant cette politique de génocide qui ne fait pas de différence entre les combattants et les non-combattants, les forces du régime ont fait de la population civile africaine à l'intérieur du pays et des réfugiés dans les pays voisins leur cible principale. D'où de nombreuses attaques non provoquées contre les populations civiles du Botswana, du Mozambique, de la Zambie, et maintenant de l'Angola. Au cours de ces attaques insensées contre les civils, les forces du régime ont utilisé des armes incendiaires, et notamment des bombes au napalm. Celles-ci ont été utilisées contre les camps de réfugiés du Mozambique et de la Zambie. Des armes incendiaires ont également été utilisées pour détruire des villages et des récoltes dans des zones soupçonnées d'appuyer les combattants de la liberté. Les forces du régime ont également empoisonné des puits et d'autres points d'eau, créant ainsi des dangers pour les hommes comme pour les animaux, indifféremment.

25. Il est important que cet auguste organe se demande comment une petite armée telle que celle du régime rhodésien, constituée à partir d'une population blanche en

diminution, peut frapper aussi loin que l'Angola. Ayant pratiquement perdu la guerre sur le terrain, les forces de ce régime ont de plus en plus recours aux raids aériens contre les villages soupçonnés d'abriter des combattants de la liberté et les bases de réfugiés dans les pays voisins. Dans certains de ses raids les plus sauvages contre les pays voisins de Zambie, du Mozambique et de l'Angola, le régime a utilisé des avions Mirage de fabrication française. On a récemment révélé que le régime sud-africain a prêté ses jets Mirage de fabrication française et des pilotes aux forces rhodésiennes afin que celles-ci puissent effectuer leurs raids contre les pays voisins. Le raid en Angola il y a quelques jours a été orchestré par les forces aériennes sud-africaines basées dans la bande de Caprivi. Le fait que l'on sache aujourd'hui que le raid sur Luso, en Angola, ait été orchestré à partir d'une base aérienne sud-africaine bien connue dans la bande de Caprivi infirme le mythe que la force aérienne rhodésienne est capable de frapper aussi loin qu'elle le souhaite en Afrique australe. La participation de l'Afrique du Sud dans cette tentative désespérée pour appliquer la respiration artificielle à un régime rhodésien qui agonise ne devrait étonner personne étant donné la présence de forces sud-africaines dans l'armée rhodésienne elle-même.

26. Nous demandons à la communauté internationale de condamner l'Afrique du Sud pour son intervention dans les affaires intérieures du Zimbabwe.

27. En faisant de l'Afrique du Sud la clef d'un règlement négocié au Zimbabwe, les puissances occidentales, en particulier le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ont apporté au régime sud-africain un faux sens de respectabilité qui l'a encouragé à essayer d'exercer ouvertement son influence au Zimbabwe. Bien que l'Afrique du Sud ait directement aidé le régime de Smith avant même l'initiative occidentale concernant le Zimbabwe, nous prétendons qu'en préconisant une solution négociée du problème rhodésien avec la coopération du régime sud-africain et en liant cette solution à celle du problème de Namibie le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont conféré au régime sud-africain une influence indue sur la situation au Zimbabwe. Le régime sud-africain et le régime rhodésien ont compris combien était incohérente l'approche anglo-américaine des problèmes du Zimbabwe et de la Namibie, et ils ont profité de l'avantage qui était donné à l'Afrique du Sud par les puissances occidentales en ce qui concerne le problème rhodésien. Aujourd'hui, profitant de l'indécision anglo-américaine, ces deux régimes ont mijoté des règlements internes au Zimbabwe et en Namibie.

28. Depuis que les deux régimes minoritaires ont commencé à coordonner leurs réponses à l'approche anglo-américaine, incohérente du point de vue du concept, ils ont échangé des informations militaires cruciales. C'est pour cette raison que le raid aérien de l'Afrique du Sud contre Kassinga en Angola a été répété par la Rhodésie contre la Zambie en octobre 1978. Il en va de même en ce qui concerne le raid contre l'Angola cette semaine, avec l'appui de l'Afrique du Sud au régime de Smith.

29. Les pays occidentaux qui ont soutenu les régimes minoritaires en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud

doivent accepter la responsabilité des actes d'agression déchaînés par le régime de Smith. Bien que certains de ces pays aient dit en public qu'ils appuyaient les sanctions économiques adoptées par l'Organisation des Nations Unies contre le régime de Salisbury, ils n'ont rien fait pour empêcher leurs citoyens de commercer avec ce régime. Les armes fabriquées en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Allemagne occidentale et en Israël et le fait que nombre de leurs ressortissants sont mercenaires dans l'armée rhodésienne montrent combien les puissances occidentales ont contribué à renforcer le régime raciste de Salisbury. Nous demandons au Comité des sanctions¹ d'envisager des mesures pour renforcer et étendre les sanctions économiques contre le régime de Rhodésie du Sud.

30. Ceux qui pensent qu'ils aident leurs parents et amis en violant les sanctions adoptées contre le régime de Smith doivent comprendre qu'ils ne font que renforcer l'intransigeance de ce régime au sujet du transfert véritable du pouvoir à la majorité, ce qui, à long terme, ne peut que nuire aux intérêts de la minorité blanche qu'ils pensent ainsi aider. Une application effective des sanctions économiques contre ce régime le forcerait rapidement à comprendre qu'il ne peut plus essayer de gagner du temps. Le fait que Smith a bénéficié du soutien de certains milieux occidentaux l'a poussé à des attermolements en ce qui concerne l'avenir du pays, et c'est ce qui lui a permis jusqu'ici de déjouer toute tentative de transfert véritable du pouvoir.

31. Son prétendu règlement interne du 3 mars 1978, qu'il a depuis lors mutilé en renégociant certaines de ses conditions fondamentales, n'est qu'un exemple de plus de la manière dont M. Smith profite de ce qu'il pense être l'approbation tacite de ses actions par les Occidentaux. Lorsque le Royaume-Uni et les Etats-Unis ne se sont pas opposés ouvertement à ce prétendu règlement interne, M. Smith s'est vu encouragé à élaborer des projets encore plus aventureux destinés à maintenir et à renforcer le gouvernement minoritaire au Zimbabwe. En ayant recours à des fantoches noirs dans son régime, M. Smith a essayé d'adoucir les critiques adressées à son régime par les libéraux du Royaume-Uni et des Etats-Unis. En fait, en raison de la présence d'Abel Muzorewa et de Ndabaningi Sithole, qui ne partagent en rien le pouvoir avec Smith, plusieurs libéraux craignent maintenant de critiquer le régime rhodésien de peur d'être accusés de racisme. Ce syndrome de culpabilité des libéraux explique les réponses confuses de Washington et de Londres à l'accord du 3 mars. M. Smith exploite au maximum cet état de choses.

32. Les membres du Conseil ont sans doute lu ce qui a été écrit au sujet des initiatives prises à Londres et Washington en vue d'envoyer des observateurs à la mascarade électorale prévue pour le 20 avril 1979 par Smith. Au Sénat des Etats-Unis, les sénateurs S. I. Hayakawa, un républicain de Californie, et George McGovern, un démocrate du Dakota du Sud, ont annoncé, le 28 février, leur

¹ Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud.

intention de déposer une résolution du Sénat demandant qu'une équipe d'observateurs soit envoyée pour suivre les élections rhodésiennes qui doivent avoir lieu le 20 avril. Bien que les deux sénateurs prétendent que "l'envoi d'observateurs proposé ne doit pas être interprété comme un appui implicite ou explicite du règlement interne", on ne peut ignorer le fait que le sénateur Hayakawa est l'un des 27 sénateurs américains à avoir fait vigoureusement campagne pour inviter Ian Smith et ses commis aux Etats-Unis. A l'époque, il n'avait pas caché combien le prétendu règlement interne lui semblait valable. Le sénateur McGovern peut affirmer : "Il faut préciser que le sénateur Hayakawa et moi-même continuons d'avoir des points de vue très différents en ce qui concerne la situation actuelle en Rhodésie", il n'en demeure pas moins qu'en parrainant au Sénat une résolution visant à envoyer des observateurs à des élections qui ont lieu en vertu d'un arrangement qui a été déclaré "illégal et inacceptable" par l'Organisation des Nations Unies il accorde en fait reconnaissance à l'accord du 3 mars. Peu importe la manière dont il essaie de justifier ou de rationaliser ses actions. Le fait demeure qu'à Salisbury ses actions seront interprétées comme signifiant qu'il estime possible que des élections équitables et démocratiques soient organisées en vertu des dispositions de l'accord du 3 mars et dans des conditions de guerre.

33. La question n'est pas de savoir si des élections équitables et démocratiques peuvent être organisées mais si les dispositions du prétendu règlement interne sont équitables et démocratiques. On ne peut compter que des élections équitables et démocratiques aient lieu en vertu d'une constitution injuste et non démocratique. S'y attendre est aussi absurde que de prétendre faire frire de la glace.

34. Les dispositions de l'accord du 3 mars réalisé entre Smith et ses commis ont été déclarées illégales et inacceptables par le Conseil de sécurité, et, en tant que telles, elles sont nulles et non avenues. Cet accord a été rejeté par la majorité écrasante des habitants du Zimbabwe. C'est pourquoi la guerre contre ce régime s'est intensifiée depuis la signature du prétendu accord. Le Conseil a déjà entendu nos points de vue sur le prétendu règlement interne lorsque les dirigeants du Front patriotique, Joshua Nkomo et Robert Mugabe, sont venus devant le Conseil. Nous n'allons donc pas, encore une fois, passer en revue les dispositions de l'accord.

35. Les élections proposées pour le 20 avril 1979 doivent durer 10 jours. Cela permettra aux forces de sécurité du régime, déjà très déployées, de se déplacer d'un bureau de vote à un autre. Cet arrangement permettra également aux responsables des bureaux de vote et aux forces de sécurité de savoir comment faire face à une situation où peu de personnes se présenteraient aux bureaux de vote. Ce fait, à lui seul, rend des élections libres et équitables impossibles. Par ailleurs, il n'y a pas de liste d'inscription des électeurs. Cela signifie que les hommes utiliseront leurs certificats d'enregistrement auprès des autorités locales et que les femmes utiliseront une forme d'identification encore plus douteuse, ce qui permettra aux travailleurs migrants, qui sont au nombre de plus de 250 000, de voter comme les réfugiés angolais l'ont fait dans la mascarade électorale que

l'Afrique du Sud a récemment organisée en Namibie. Dans ces conditions, on ne voit pas comment ces élections peuvent être équitables, libres et démocratiques.

36. Nous demandons au Conseil de sécurité de condamner ces élections comme étant aussi frauduleuses que la Constitution en vertu de laquelle elles ont été organisées. Les conservateurs occidentaux qui font l'apologie du régime de Smith ne peuvent dissimuler leur véritable intention de soutenir le raciste Smith derrière les soutanes de l'évêque Abel Muzorewa et du révérend Ndabaningi Sithole, qui ont venu leur âme et fait taire leur conscience dans leur propre intérêt aux dépens de celui du peuple du Zimbabwe. Ils savent, comme nous savons, qu'ils appuient Smith depuis qu'il a saisi le pouvoir unilatéralement en 1965. Ils ne l'appuient pas maintenant parce qu'il comprend des Noirs dans son régime mais parce que cela permet aux faces racistes de se cacher derrière les soutanes cléricales de Muzorewa et de Sithole.

37. A l'intention de ceux qui ne l'ont pas déjà entendu dire, le Front patriotique souhaite réitérer ses objectifs dans sa lutte pour recouvrer son indépendance nationale. Comme nos dirigeants, les présidents Mugabe et Nkomo, l'ont dit à maintes reprises, nous ne menons pas une guerre contre les Blancs parce qu'ils appartiennent à la race blanche mais contre un système qui nous a été imposé au cours des ans par les colons britanniques. Nous ne luttons pas pour remplacer le visage blanc de Smith par un visage noir. Nous luttons pour éliminer à jamais les institutions racistes qui ont asservi 99 p. 100 des habitants du Zimbabwe depuis près d'un siècle maintenant. Les Blancs du Zimbabwe qui souscrivent à un véritable gouvernement par la majorité n'ont rien à craindre, parce qu'ils deviendront partie de la majorité une fois qu'un véritable transfert du pouvoir aura eu lieu. Si des problèmes raciaux viennent à se poser sous notre régime, ils ne viendront pas de nous, mais de ceux qui rejettent obstinément l'idée du transfert du pouvoir à la majorité maintenant, de ceux qui continuent de bombarder des civils et des réfugiés sans défense et de ceux qui appuient le gouvernement par la minorité pour des raisons de chauvinisme ethnique.

38. Pour terminer, nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il condamne les incursions rhodésiennes en Angola, au Mozambique et en Zambie, pour qu'il empêche l'Afrique du Sud de s'ingérer dans les affaires intérieures du Zimbabwe, pour qu'il invite tous les pays à n'avoir en rien affaire avec les élections de Smith et pour qu'il examine les échappatoires qui permettent au régime de Smith de continuer de commercer avec le monde extérieur. Le régime de Smith et ses alliés à Pretoria ne devraient pas être amenés à croire qu'ils peuvent violer impunément l'intégrité territoriale de pays voisins. Un tel état de choses menacerait la paix et la sécurité non seulement de l'Afrique mais du monde entier. Pour notre part, nous pensons que nous n'avons d'autre choix que d'intensifier la lutte armée jusqu'à sa conclusion logique, qui est un véritable transfert du pouvoir au Zimbabwe.

39. Le Zimbabwe doit être libre. La lutte continue. La victoire est certaine.

40. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

41. M. MODISI (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des Etats de première ligne, je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir autorisé à prendre la parole dans le cadre de ce débat sur les problèmes de l'Afrique australe.

42. Je saisis cette occasion pour vous féliciter, monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars, lorsque les problèmes de l'Afrique australe ont, une fois de plus, amené le Conseil à se réunir. Nous sommes tous au courant des efforts que vous avez déployés avec détermination et compétence pour parvenir à un juste règlement des problèmes de l'Afrique australe. Avec le soutien de votre propre gouvernement, qui a toujours joué un rôle actif et responsable dans les affaires de l'Afrique, ma délégation est certaine que vous saurez exercer les pressions nécessaires afin que se matérialisent au cours de ce débat les aspirations des Africains.

43. Voilà plus de 10 ans que le Conseil a qualifié la situation en Rhodésie du Sud de menace à la paix et à la sécurité internationales. Depuis, le Conseil s'est réuni maintes fois et a réaffirmé sa première conclusion. Et, à chaque réunion, le Conseil constate invariablement que la situation dans cette malheureuse colonie britannique continue de s'aggraver.

44. Les pays de première ligne estiment qu'aussi longtemps que le régime blanc minoritaire de Rhodésie du Sud survivra il sera impossible de mettre un terme aux souffrances indicibles de la population de l'Afrique australe en général et de la population noire de la région en particulier. La situation en Rhodésie du Sud représente aujourd'hui une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

45. Le peuple du Zimbabwe mène un vaillant combat pour secouer le joug du colonialisme. Les Etats de première ligne ont toujours jugé de leur devoir de l'aider, et ce n'est pas aujourd'hui qu'ils vont abandonner leur responsabilité. La lutte se poursuivra jusqu'à la victoire finale. Cette lutte a déjà exigé un lourd tribut qui, étant donné la détérioration de la situation, s'alourdira inéluctablement.

46. Dans sa lutte, le peuple du Zimbabwe n'a jamais cessé de rechercher un règlement civilisé, à l'amiable. Malheureusement pour lui, il y a eu, sous les auspices de l'administration coloniale, des conférences chargées de définir le problème, de mettre au point un mécanisme permettant d'éluder le problème et, finalement, de tromper à tout jamais la population noire du Zimbabwe. Les dirigeants des Zimbabweens noirs qui souffrent ont assisté à toutes ces conférences malgré les défauts évidents qu'ils décelaient dans les objectifs visés par ces conférences et malgré les conséquences cyniques de ces dernières. Chaque fois que, dans les propositions discutées lors de ces conférences, il a semblé y avoir une possibilité de conciliation que les dirigeants de la population noire auraient pu accepter en toute sincérité, les auteurs des propositions ont trouvé le moyen de se dédire, dans une conspiration visant à décevoir inlassablement les espoirs des Noirs.

47. C'est seulement après s'être longtemps heurté à la fourberie de la clique des colons blancs et de ses puissants sympathisants occidentaux, notamment le Gouvernement britannique et le Gouvernement sud-africain, que le peuple du Zimbabwe a décidé de prendre les armes. La décision d'entrer dans cette phase de la lutte était inévitable étant donné les circonstances à l'époque, alors que l'autre partie se livrait à une tromperie cruelle et poursuivait une politique inhumaine contre le peuple zimbabwéen. La répression dans le pays, les mauvais traitements infligés aux Noirs, l'abus du droit et des droits de l'homme et, en fait, le peu de cas que l'on fait de la vie des Noirs au Zimbabwe : tous ces faits sont bien documentés.

48. Il est évident maintenant pour le régime minoritaire blanc illégal de Salisbury que toute sa fourberie, ses intrigues, sa cruauté et son manque d'humanité envers la population noire du Zimbabwe ne viendront jamais à bout de la volonté de cette population et de ses aspirations à l'indépendance et à la liberté; le régime de Smith a donc mis au point un plan diabolique pour dresser les Noirs les uns contre les autres. Enhardi parce qu'il a réussi à duper quelques "dirigeants internes" fourvoyés, M. Smith est maintenant engagé sur la voie d'une escroquerie à l'égard non seulement de la population noire du Zimbabwe mais aussi de la communauté internationale tout entière, avec l'installation d'un régime fantoche dans le territoire. Le gouvernement par la majorité limitée — comme il est convenu de l'appeler — qui, dans l'avenir prévisible, servira les intérêts de la minorité privilégiée des colons rhodésiens blancs jouit maintenant de la bénédiction d'un corps électoral exclusivement blanc, et M. Smith envisage d'imposer la volonté des Blancs de Rhodésie à la majorité des Noirs du Zimbabwe grâce à un simulacre d'élections tenues le 20 du mois prochain. M. Smith et ses collègues de Salisbury se livrent à des préparatifs très complexes et sinistres de cette fraude.

49. Encouragé, d'une part, par une visite qu'il a faite aux Etats-Unis à la suite d'une invitation que lui ont adressée, au mépris des décisions du Conseil de sécurité, quelques sénateurs effroyablement mal renseignés et, d'autre part, par certaines rumeurs d'appui malavisées et mal conçues de la part du parti conservateur du Royaume-Uni, M. Smith espère maintenant que les gouvernements de ces deux pays défieront — et ce ne serait pas la première fois dans le cas des Etats-Unis — les décisions du Conseil en décidant unilatéralement de ne plus appliquer les sanctions imposées en 1968 à l'encontre de la Rhodésie du Sud.

50. L'une des raisons pour lesquelles le Conseil s'est réuni aujourd'hui, c'est l'appel qu'il doit lancer aux Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni pour qu'ils ne se laissent pas si facilement duper par M. Smith et qu'ils refusent de céder aux pressions exercées par des éléments fourvoyés de leurs gouvernements pour faire reconnaître le régime illégal. Les pays de première ligne espèrent ardemment que les deux gouvernements entendront cet appel. M. Smith vêtu de neuf de pied en cap est toujours M. Smith. Les résultats des élections d'avril 1979 sont connus d'avance.

51. D'autre part, M. Smith a mis son pays sur un pied de guerre sans parallèle. Le territoire vit à l'heure de la loi martiale. Les mesures de répression prises contre la population noire de Rhodésie du Sud sont si sévères qu'elles sont déplorées même par les "dirigeants internes" que M. Smith a l'intention d'installer comme ses marionnettes au sein de ce que l'on appelle le gouvernement par la majorité limitée. Les Noirs de Rhodésie du Sud, craignant pour leur vie, sont maintenant de plus en plus nombreux à fuir. Dans cet exode, il y a aussi de jeunes enfants qui ont décidé de quitter leurs parents en raison des souffrances insupportables qu'ils endurent dans les villages assiégés aux mains des gardes de sécurité tristement notoires du régime de Smith; ils ont rejoint le flot des réfugiés zimbabwéens dans les pays voisins.

52. L'appétit de cruauté de M. Smith semble insatiable. Il a mis au point une politique nettement inhumaine pour repérer ces réfugiés innocents dans les pays voisins, où ses forces de sécurité les exécutent. Ces actes vils de massacre de réfugiés dans des pays voisins font partie de la politique de génocide contre les Noirs du Zimbabwe. Le génocide est un crime contre l'humanité et une violation de tous les principes et de toutes les coutumes des nations civilisées et des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats de première ligne condamnent publiquement le génocide que commet le régime de Smith.

53. Dans le grand dessein du régime minoritaire illégal, les pays voisins sont terrorisés dans un effort voué à l'échec en vue de les intimider et de les amener à refuser de recevoir les réfugiés venant du Zimbabwe. Conformément à cette politique, le régime minoritaire illégal de Rhodésie du Sud a, sans provocation aucune, envahi à plusieurs reprises les territoires du Botswana, du Mozambique et de la Zambie et a violé leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Les invasions étaient planifiées avec grand soin et, par voie de conséquence, préméditées. Les invasions militaires coordonnées de nos pays ont apporté la mort, la destruction de biens et des souffrances considérables à nos populations. Il ne faut pas oublier que ces invasions sont souvent dirigées contre des civils et contre des camps de réfugiés.

54. Une autre région de la réunion du Conseil aujourd'hui est que les forces militaires du régime minoritaire blanc illégal de Rhodésie du Sud ont, du 17 février au 1er mars de cette année, lancé plusieurs attaques successives, préméditées et non provoquées, à l'intérieur des territoires de l'Angola, du Mozambique et de la Zambie. La plupart de ces attaques visaient des camps de réfugiés. Plus de 200 innocents ont été tués, plus de 650 personnes ont été blessées et, parmi les morts et les blessés, on compte des civils de l'Angola, de la Zambie et du Mozambique.

55. Les pays de première ligne s'indignent devant ces lâches attaques lancées contre les pays frères de l'Angola, du Mozambique et de la Zambie et condamnent publiquement avec la plus grande fermeté les actes d'agression ouverte commis contre ces pays par le régime raciste minoritaire blanc illégal de Rhodésie du Sud. Le Conseil de sécurité ne devrait pas passer l'éponge sur ces actes horribles et inhumains du régime illégal. Il devrait les condamner

catégoriquement pour ce qu'ils sont : des meurtres barbares.

56. La population de tous les pays de première ligne s'associe au deuil qui s'est abattu sur les populations de l'Angola, du Mozambique et de la Zambie et sur les Noirs du Zimbabwe du fait des actes du régime illégal. Nous sommes à leurs côtés alors qu'ils pleurent leurs morts et nous leur exprimons nos condoléances émues. C'est une époque triste et tragique dans l'histoire de l'Afrique australe, que tous les peuples courageux de cette région se rappelleront.

57. Cette situation qui se détériore rapidement en Afrique australe va nécessairement apporter encore d'autres drames aux populations innocentes et éprises de paix du fait du régime illégal et fauteur de guerre de Salisbury. Nous sommes certains que notre peuple est capable de lui résister et est prêt à faire le sacrifice suprême s'il le faut pour se débarrasser du colonialisme et du racisme. Nous savons aussi que les jours de M. Smith et de ses comparses sont comptés.

58. Le peuple du Zimbabwe, sous la direction de son mouvement de libération, le Front patriotique, doit être félicité pour le combat courageux qu'il mène contre une force colossale dans sa lutte résolue contre le colonialisme britannique et la minorité de colons blancs de Rhodésie du Sud. Il nous a déjà prouvé sa valeur, qui suscite notre admiration et notre respect. Les pays de première ligne s'engagent à le soutenir jusqu'au bout. Nous serons à leurs côtés jusqu'à ce qu'ils parviennent à se libérer de ce Smith assoiffé de sang.

59. Les pays de première ligne demandent au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour appuyer le peuple du Zimbabwe et son mouvement de libération, le Front patriotique. Ces mesures devraient suffire à renforcer la lutte de libération et de décolonisation. C'est la seule chose décente à faire, car les principes que défend le mouvement de libération sont consacrés par la Charte des Nations Unies. Le Conseil devrait maintenant s'associer au combat pour défendre ces principes. Le combat du peuple du Zimbabwe contre le colonialisme et l'oppression est le combat de la communauté internationale.

60. Le régime de Smith n'a pas le droit de terroriser sa population. Il n'a pas le droit de défendre la position privilégiée et abusive de la communauté des colons blancs de Rhodésie du Sud. Le régime de Smith n'a pas le droit non plus d'envahir les pays voisins et de rester dans un pays dont il hait et maltraite tant la population. Les pays occidentaux n'ont pas le droit d'armer M. Smith et ses collègues à seule fin pour lui de tuer d'innocents civils en Rhodésie du Sud et de se lancer dans des actes d'agression non provoqués contre les pays voisins. Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas le droit de poursuivre une politique sans pudeur, insensée et trompeuse.

61. Le Conseil de sécurité doit faire en sorte que les sanctions contre la Rhodésie du Sud soient renforcées et que les Etats Membres les observent strictement. A cet égard, il faut réexaminer de près le rôle du Gouvernement colonial, notamment à l'heure où le Conseil est mis au fait

des découvertes du rapport Bingham². De ce rapport, une chose maintenant ressort clairement : le Gouvernement britannique a écrit au Conseil des lettres accusant autrui alors qu'il commettait lui-même, en toute connaissance de cause, des crimes semblables.

62. La dernière série d'attaques montées par le régime de Smith contre les camps de réfugiés des pays de première ligne vise à annihiler la population noire du Zimbabwe. Le but de ces tueries de réfugiés innocents est d'avoir moins de gens pour s'opposer à M. Smith dans son simulacre d'élections.

63. Aucun Etat ne doit envoyer d'observateurs à des élections dont la préparation implique le meurtre sur une large échelle. Nous voudrions répéter ici que le résultat des élections du 20 avril 1979 est connu d'avance. Ces élections ne peuvent être ni démocratiques ni équitables. Le nombre des personnes qui y participeront importe peu puisque cela n'aura que très peu d'incidence sur les résultats. Peut-être pourrait-on demander aux sénateurs McGovern et Hayakawa, ainsi qu'à lord Pym, d'expliquer comment les élections d'avril 1979 pourraient être démocratiques et équitables quand elles excluent d'emblée la participation du Front patriotique.

64. En conclusion, les pays de première ligne demandent que le Conseil de sécurité adopte une résolution qui, premièrement, condamne les actes d'agression non provoqués de M. Smith contre leurs territoires, deuxièmement, déclare que les prétendues élections du 20 avril 1979 sont un simulacre et sont donc nulles et non avenues, troisièmement, invite tous les Etats à ne pas envoyer d'observateurs aux élections et à ne pas reconnaître leurs résultats — et, à cet égard, les pays de première ligne prient instamment les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni de faire en sorte qu'aucun observateur ne soit envoyé en Rhodésie du Sud par aucune instance de leurs gouvernements —, quatrièmement, invite tous les Etats à apporter leur aide au mouvement de libération du Zimbabwe, le Front patriotique, et enfin, cinquièmement, invite le Conseil à adopter des mesures pour que toutes ses résolutions sur la Rhodésie du Sud soient respectées par les Etats Membres.

65. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de l'Angola, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

66. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République populaire d'Angola et de ma délégation, je vous prie d'accepter nos meilleurs vœux au moment où vous assurez la présidence du Conseil pour ce mois. Les relations cordiales et fraternelles qui existent entre nos deux pays se traduisent par la coopération et l'amitié entre nos délégations à New York et ailleurs. Le peuple de l'Angola a toujours reçu le soutien du peuple et des

dirigeants du Nigéria, aussi bien sur les fronts politique et diplomatique que dans notre lutte. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la mémoire de notre camarade, le brigadier Murtala Mohammed, tombé victime d'une conspiration ourdie par les impérialistes. Nous, en Angola, révérons sa mémoire comme celle d'un de nos amis les plus sûrs, qui nous a aidés et a combattu pour nous, notamment aux premiers jours de notre jeune république populaire. Son Excellence le président Obasanjo a continué d'apporter à la République populaire d'Angola le soutien du Nigéria : nous le remercions, ainsi que le peuple du Nigéria.

67. Nous avons protesté tant de fois et avons tant de fois fait appel au Conseil de sécurité que la communauté internationale doit certainement savoir maintenant que l'impérialisme et le racisme sont bien vivants et continuent de bien se porter en Afrique australe ; en fait, ils ne sont pas seulement vivants et bien portants mais ils croissent en activité et en force.

68. Les régimes minoritaires racistes et fascistes de Pretoria et de Salisbury semblent se faire concurrence et chercher à se surpasser dans la perpétration d'actes d'agression contre les Etats noirs indépendants de l'Afrique australe. N'étaient la mort et la destruction qui marquent leur passage, n'étaient les cadavres de femmes, d'enfants et de vieillards, n'étaient les écoles et les dispensaires brûlés, les camps de réfugiés dévastés, on pourrait être tenté de décrire ces cauchemars comme une forme sadique, particulière et coloniale des jeux de brousse de colons blancs en mal de distraction. Malheureusement pour eux, nous ne pouvons rester passifs alors que notre terre vire à l'écarlate par le sang des victimes — car les Noirs ne saignent-ils pas ?

69. Le régime minoritaire illégal, raciste et fasciste de Smith a choisi de lancer au monde un défi en 1965 et, nonobstant les avertissements hypocrites de Whitehall, nonobstant les sanctions du Conseil de sécurité contre la colonie britannique, nonobstant la mobilisation de l'opinion mondiale et nonobstant la coordination des mesures, les régimes racistes de Pretoria et de Salisbury continuent de prospérer.

70. Et maintenant le régime illégal de Salisbury, dont le pouls bat au rythme des intérêts économiques et du pouvoir multinational de l'Occident, se sent si sûr de lui qu'il a étendu sa zone de combats jusqu'aux pays indépendants et souverains d'Afrique australe, y compris ceux qui sont éloignés de ses frontières.

71. Le régime illégal de Smith a lancé des attaques meurtrières contre le Mozambique, la Zambie et le Botswana. La clique de Smith a d'ailleurs intensifié ses attaques en prévision de la grande mascarade qu'elle doit monter le mois prochain. Et les bombardements réguliers auxquels elle s'est livrée durant les deux dernières semaines font partie de sa stratégie. Le 26 février, les bombardiers rhodésiens ont attaqué le territoire angolais à 180 miles à l'intérieur de nos frontières, laissant derrière eux 160 morts et plus de 500 blessés. On a dit qu'il s'agissait là de la cinquième attaque armée rhodésienne contre les pays voisins en l'espace de neuf jours.

² T. H. Bingham et S. M. Gray, *Report on the Supply of Petroleum and Petroleum Products to Rhodesia*, Londres, Her Majesty's Stationery Office for the Foreign and Commonwealth Office, 1978.

72. Où donc le régime de Smith trouve-t-il son matériel de guerre ? On a dit récemment — et je n'indique ce fait qu'à titre d'exemple — que, selon une enquête fédérale effectuée aux Etats-Unis, 11 hélicoptères Huey de fabrication américaine avaient été introduits illégalement en Rhodésie en automne dernier, alors qu'ils devaient être expédiés à Singapour en provenance d'Israël. Ces hélicoptères ont certainement été convertis à des fins militaires contre la majorité noire du Zimbabwe.

73. Le Ministre des affaires étrangères fasciste du régime illégal de Salisbury, Van der Byl, a déclaré ce qui suit à propos des attaques armées dirigées contre nos pays :

“Les pays qui se sont lancés dans ces activités doivent accepter le fait qu'ils souffriront tout autant que les civils innocents qui ont été tués par dizaines de milliers lors des raids de bombardement anglo-américains contre l'Allemagne durant la dernière guerre.”

74. L'arrogance avec laquelle Van der Byl a recours à cette analogie est caractéristique de la mentalité coloniale et impérialiste qui a poussé les Européens blancs à se rendre en caravanes jusqu'aux confins du tiers monde, avec l'appui de leurs gouvernements et de leurs armées, pour servir un système abusif assoiffé de terres, de biens, de matières premières et de débouchés économiques. Dans la plupart des cas, ces colonialistes avides ont trouvé l'hospitalité, dont ils ont abusé, ou la résistance à l'aide de bâtons, de pierres et de lances. Nous, Africains, avons toujours ouvert les bras à ceux qui voulaient vivre avec nous et s'intégrer à notre société. Nous nous opposerons toujours à l'implantation de colons qui ne font que piller nos terres, utiliser notre main-d'œuvre et opprimer nos habitants sur notre propre territoire.

75. La République populaire d'Angola a été édifée dans le sang et sur les cadavres d'une multitude de martyrs révolutionnaires. Ces héros sont les ancêtres de notre révolution actuelle, qui est loin d'être terminée. Chaque génération d'Angolais est prête à défendre notre indépendance si durement gagnée, notre intégrité territoriale et notre souveraineté.

76. Le Comité central du parti des travailleurs du MPLA et tous les militants révolutionnaires de la République populaire d'Angola, sous la direction compétente et avisée de notre président, le camarade Agostinho Neto, se sont engagés à résister à toutes les formes d'impérialisme, de racisme et de colonialisme, à toute tentative visant à les faire renaitre dans nos frontières sacrées ou à perpétuer leur existence à l'extérieur de nos frontières, que ce soit en Afrique australe ou ailleurs. Ce serait trahir nos principes révolutionnaires que de ne pas continuer à offrir notre solidarité et notre soutien à toutes les forces de libération véritables qui luttent pour instaurer le gouvernement par la majorité et l'indépendance en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud elle-même.

77. Abordant maintenant une situation concrète, je tiens à renouveler ici, au nom de l'Angola, notre engagement d'appuyer le Front patriotique, mouvement de libération qui mène une lutte incessante pour libérer le Zimbabwe. Chaque vie angolaise qui sera perdue pour défendre les

principes révolutionnaires ou pour lutter contre le racisme, l'impérialisme et le colonialisme est un sacrifice que nous consentirons avec dignité et avec orgueil, en sachant que la cause en valait la peine.

78. Nous sommes une nation révolutionnaire; par conséquent, je puis dire à nos camarades du Front patriotique et à tous nos camarades révolutionnaires du Zimbabwe : “Courage, nous sommes avec vous”. Et si ce soutien entraîne des attaques de bombardement contre notre territoire, nous ferons face à ces menaces avec la même attitude et la même force morale qui nous ont permis de faire front à nos ennemis pendant près de quatre siècles — avec résistance, avec un esprit révolutionnaire et avec une haine implacable de toutes les formes de racisme et de toutes les activités impérialistes.

79. Notre condamnation de la junte fasciste illégale qui règne à Salisbury — nous ignorons délibérément les “oncles Tom” mal inspirés du cabinet de Smith — ne se limite pas aux raids de bombardement contre la République populaire d'Angola ni aux attaques dirigées contre la République populaire du Mozambique, la Zambie et le Botswana. Notre condamnation s'étend au système fasciste rhodésien tout entier, à partir de la poignée de racistes blancs qui règnent à Salisbury jusqu'au système d'exploitation massive qui affecte les terres et la majorité des habitants du Zimbabwe. Cette condamnation s'étend également aux lois discriminatoires qui asservissent nos camarades et aux tentatives pitoyables faites par le régime de Smith pour en masquer l'illégalité en abrogeant prétendument certaines lois et en les remplaçant par d'autres qui, bien que rédigées différemment, ont les mêmes résultats. Celles-ci comprennent l'*Emergency Powers Act* de 1979, qui ne s'applique qu'aux Noirs et qui permet la détention sans procès, les arrestations collectives, les amendes et la redistribution forcée de la population.

80. En outre, notre condamnation s'étend à l'allié le plus précieux de Smith en Afrique australe et qui est tout aussi coupable des crimes de racisme et d'*apartheid* en prônant le gouvernement par la minorité, l'exploitation et les liens colonialistes et impérialistes. La collaboration étroite entre la junte fasciste de Pretoria et le gang raciste de Salisbury n'est un secret pour personne. Je ne vais pas essayer d'énumérer les moyens directs et occultes qui permettent à chacun de ces régimes de fleurir et de survivre. Il y a suffisamment de preuves et de documentation pour ceux qui en auraient encore besoin ou qui en souhaiteraient davantage. Par conséquent, chaque vie perdue dans la noble lutte contre l'oppression et l'impérialisme et chaque balle qui est tirée au service de la cause anticolonialiste font partie d'une lutte contre les systèmes imposés par l'axe Pretoria-Salisbury et dont le but est de refuser aux peuples de Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud leur droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance.

81. Enfin, notre condamnation des attaques contre les Etats indépendants d'Afrique australe, notre condamnation des systèmes qui existent dans les enclaves blanches en Afrique australe, des régimes racistes qui dirigent ces enclaves et de la collaboration qui existe entre ces deux régimes s'étend également à la vaste et complexe machine

impérialiste occidentale et internationale qui nourrit ces régimes racistes minoritaires et ces systèmes racistes et, ce faisant, en tire elle-même des avantages.

82. Je ne vais pas donner de détails sur le soutien économique apporté par les pays occidentaux et les sociétés transnationales aux régimes de Pretoria et de Salisbury. L'année dernière, nous avons eu suffisamment de preuves à l'effet que plusieurs gouvernements britanniques successifs savaient — et approuvaient secrètement le fait — que des activités commerciales et économiques s'exerçaient entre le Royaume-Uni et sa colonie rebelle. Et tout cela en violation flagrante des sanctions obligatoires imposées par le Conseil de sécurité de la part de deux Etats qui sont membres permanents du Conseil et de la part d'autres Etats occidentaux qui siègent ou qui siégeaient récemment en cet organe. Sans ces liens, le régime raciste n'aurait pas été en mesure de survivre, comme d'ailleurs le système de discrimination raciale virulente qui est l'une des principales raisons pour lesquelles ces deux régimes racistes ont été isolés du reste de l'Afrique.

83. L'année 1978 a été une bonne année pour le régime raciste de Smith. A la grande consternation et à la grande horreur de l'Afrique, des démarches ont été faites au Congrès des Etats-Unis pour abroger les lois imposant des sanctions économiques contre la Rhodésie sous prétexte que les conditions qui avaient motivé ces sanctions n'existaient plus. Je prierais les membres du Congrès qui ont appuyé cette mesure réactionnaire — laquelle n'a pas porté ses fruits — de bien vouloir demander leur avis aux esclaves noirs qui travaillent dans les mines, de rendre visite aux enfants noirs dans les "camps de concentration" et de consulter les victimes de la discrimination raciale pratiquée dans un cadre constitutionnel et institutionnel avant de décider si les conditions qui avaient motivé les sanctions économiques sont encore valables ou non.

84. Pour aggraver encore les choses, Smith s'est vu autorisé à visiter les Etats-Unis. Et l'Occident se demande pourquoi sa crédibilité a tellement baissé dans notre région du monde, pourquoi nous sommes prêts à la lutte armée, alors que nous préférierions une solution pacifique ! Parce que nous n'avons jamais été en présence d'un règlement "négocié" qui ne soit pas une tromperie, ni d'un règlement "pacifique" qui aboutirait à une véritable indépendance et accorderait le pouvoir à un gouvernement appuyé par la masse et qui serait le reflet de cette masse.

85. Le régime illégal de Smith a placé plus de 75 p. 100 du Zimbabwe sous la loi martiale pour essayer de retenir la vague d'ardeur révolutionnaire qui emporte les masses. Smith, en fin de compte, échouera au Zimbabwe, car la victoire finale sera la nôtre. Smith a été jugé par le peuple du Zimbabwe et reconnu coupable. Mais, par une ironie du sort, c'est dans l'enceinte du Congrès des Etats-Unis, là où le régime de Smith et ses amis américains ont fait la cour aux forces conservatrices pour qu'un répit soit accordé à Smith, que ce dernier pourra trouver provisoirement son salut. La dernière démarche a pour but d'envoyer un groupe d'observateurs suivre les prétendues élections qui doivent avoir lieu, non pas au Zimbabwe mais en Rhodésie, le mois prochain.

86. La communauté internationale est au courant des sanctions obligatoires contre la Rhodésie, parmi lesquelles se trouve l'interdiction de voyage. L'Afrique et cette organisation mondiale permettront-elles et accepteront-elles cette violation d'une décision du Conseil de sécurité avec la bénédiction d'un membre permanent du Conseil dont la propre législature envisage aujourd'hui une telle mesure ? Le peuple et le Gouvernement américains permettront-ils que l'on compromette ainsi leurs récents efforts en vue de se faire des amis dans le tiers monde ? La communauté internationale permettra-t-elle au régime fasciste de Smith d'utiliser cette ruse pour conférer un semblant de légitimité à ces "élections" et à son "gouvernement" ?

87. La République populaire d'Angola condamne vigoureusement les prétendues élections prévues pour le mois prochain. Nous en appelons à tous les Etats pour qu'ils ne violent pas les sanctions obligatoires contre Salisbury, et en particulier l'interdiction de voyage. Nous leur demandons de ne pas envoyer de délégations, de quelque sorte qu'elles soient, officielles, quasi officielles ou privées, dont la clique raciste pourrait se servir pour se conférer une légitimité nationale ou internationale.

88. La République populaire d'Angola jouit depuis trois ans à peine d'une indépendance durement gagnée. Depuis 1975, sous la direction de notre président, M. Agostinho Neto, et du Comité central de notre parti d'avant-garde, le parti des travailleurs du MPLA, nous avons consacré nos ressources et notre énergie à la vaste tâche de relèvement national, à la reconstruction de nos institutions détruites par la guerre et à l'élimination des institutions réactionnaires et élitistes. Nous mobilisons toute notre volonté et nous utilisons toutes nos connaissances et notre main-d'œuvre pour établir ou développer l'infrastructure sanitaire et d'enseignement, l'agriculture, l'industrie, les moyens de communication et de transport et le commerce national, régional et international. Nous avons lutté pour avoir notre place au sein de la communauté internationale et nous l'avons gagnée.

89. Cependant, notre tâche d'édification de la nation se voit constamment gênée par la vile menace d'activités impérialistes naissantes et d'invasions armées dont les bombardements aériens rhodésiens sont l'exemple le plus récent, mais certainement pas le seul ni même un exemple très rare. Notre nation s'est mobilisée pour défendre notre pays et nous sommes prêts à aider nos camarades de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud.

90. Jusqu'à la défaite finale du racisme, de l'apartheid, de l'impérialisme et du colonialisme, jusqu'à la disparition de notre continent d'activités néo-colonialistes, qu'elles soient économiques, politiques ou militaires, jusqu'à l'accession à une indépendance véritable de tous les peuples opprimés d'Afrique australe, jusqu'au démantèlement complet de la structure de la minorité raciste impérialiste à Pretoria et à Salisbury, la lutte continue.

91. M. MUTUKWA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Il convient que cette réunion du Conseil de sécurité devant examiner le problème abominable de la Rhodésie du Sud soit présidée par le représentant du Nigéria. Votre pays,

monsieur le Président, peut à plus d'un titre être considéré comme un Etat de première ligne à tous points de vue, sauf celui de la contiguïté. Votre pays s'est engagé sérieusement, en paroles et en action, à défendre la libération de l'Afrique australe. Vous avez vous-même montré que vous étiez engagé au service de la liberté et de la justice en tant que président du Comité spécial contre l'*apartheid*. Sous votre présidence qualifiée, ce comité s'est occupé de la question de l'Afrique du Sud, qui est le centre des forces d'occupation de la région.

92. La délégation zambienne s'engage à vous apporter tout son concours en ce mois qui a hérité des problèmes du mois de février. Nous sommes certains que c'est avec votre franchise habituelle que vous vous attaquerez aux problèmes du monde. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Bishara du Koweït, pour les efforts inlassables et indomptables qu'il a déployés en dirigeant nos travaux le mois dernier. Il est certain que l'alphabet — ou la nature — a favorisé les pays non alignés en ce sens que les présidents du Conseil de sécurité depuis janvier ont été les représentants de pays non alignés d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

93. Je voudrais, pour commencer, féliciter le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine de l'initiative qu'il a prise en demandant que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner les actes d'agression commis par la Rhodésie contre la Zambie, le Mozambique et l'Angola ainsi que les prétendues élections prévues pour le mois prochain en Rhodésie du Sud.

94. La question de la Rhodésie du Sud dont le Conseil est saisi n'est pas une question de routine. Elle exige beaucoup de réflexion de la part de tous. Le Conseil doit la traiter avec attention, fermeté et diligence, faute de quoi, il ne serait pas digne de la confiance que de nombreux peuples et Etats ont placée dans cet organe éminent et dans la communauté des nations dont ils attendent une aide. Il en est ici, en particulier ceux qui sont en faveur du *statu quo*, qui prétendent le contraire. Le Conseil de sécurité est saisi du problème de la Rhodésie du Sud depuis plus de 10 ans. Ce que nous devrions tous comprendre aujourd'hui, c'est que la situation a considérablement changé et que l'escalade du conflit a beaucoup augmenté. En 1968, le Conseil a constaté, dans sa résolution 253 (1968), que la situation en Rhodésie du Sud constituait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Il y a de cela 11 ans. Si tel était le cas alors, comment décrire aujourd'hui la situation ?

95. On peut se demander combien de dommages doivent être causés avant que des mesures définitives soient adoptées par la communauté internationale. D'aucuns peuvent considérer la situation de guerre actuelle comme un conflit régional ou limité. Mais il serait certainement logique de conclure que la guerre locale d'aujourd'hui pourrait facilement dégénérer en conflagration générale. Tout tend à montrer que la situation en Afrique australe risque de dégénérer rapidement en catastrophe.

96. C'est pour ces raisons mûrement réfléchies que la Zambie, de même que les autres victimes d'agression

perpétuelles de la part des régimes minoritaires blancs racistes, a toujours tenu et continue de tenir la communauté internationale informée des événements graves de la région. Nous ne le faisons pas pour attirer la pitié; cela serait tout à fait inutile. Nous avons porté la tragédie de l'Afrique australe à l'attention du Conseil parce que nous nous demandons ce qu'il faut considérer comme une grave menace à la paix et à la sécurité mondiales si la situation qui règne dans cette région n'en est pas une.

97. L'escalade du conflit s'est manifestée par des attaques armées répétées contre les Etats de première ligne par les Rhodésiens rebelles. Ce conflit est passé, par étapes, d'incursions le long des frontières à des invasions armées intensifiées à grande échelle pour lesquelles les Rhodésiens ont eu de plus en plus recours à des bombardements aériens. Je voudrais vous donner maintenant quelques exemples d'actes d'agression commis par la Rhodésie rebelle contre mon pays, la Zambie, depuis la dernière réunion du Conseil convoquée pour examiner la plainte de la Zambie, en mars 1978.

98. Les membres se rappelleront qu'en mars 1978, après les attaques rhodésiennes, la Zambie avait déposé une plainte devant le Conseil [S/12589]. Le 6 mars, les forces du régime rebelle avaient attaqué la région de Kavalamanja, dans le district de Luangwa, lançant des raids aériens et terrestres, tuant cinq soldats et blessant 20 civils. C'était la deuxième attaque des troupes rebelles contre Luangwa, car en septembre 1977 ces mêmes rebelles avaient déjà bombardé la région, utilisant des bombes au napalm. Cette attaque gratuite et aveugle contre la Zambie avait eu lieu trois jours seulement après que le "règlement interne" eut été mijoté à Salisbury.

99. Le 19 octobre 1978, aux premières heures, les rebelles rhodésiens, qui ont la détente facile, ont lancé une autre attaque aérienne préméditée contre le centre de réfugiés de Chikumbi, réservé aux enfants zimbabwéens et aux réfugiés handicapés, qui est situé à 20 kilomètres au nord de Lusaka. Au cours du raid, 226 personnes ont été tuées et 629 blessées. Le même jour, les forces rhodésiennes attaquaient aussi le camp de formation pour jeunes filles de Mkushi et en tuaient 100. Quatre-vingt-douze furent portées disparues et 90 blessées. Un autre centre de réfugiés, celui de Mbororo, à l'est de Lusaka, a aussi été bombardé. Au cours de ces raids, la Zambie a perdu 36 ressortissants, dont quatre agents chargés des élections et 31 membres des forces de défense nationale zambiennes qui se livraient à des opérations de nettoyage.

100. Au cours d'une attaque aérienne de cinq minutes qui a eu lieu à 4 kilomètres à peine à l'ouest de Lusaka le 2 novembre 1978, six réfugiés ont été tués et plusieurs autres blessés.

101. Le 17 février 1979, des bombardiers rhodésiens ont attaqué deux centres de réfugiés — Natebe et Sinda — dans la région de Livingstone, dans les provinces du sud de la Zambie. Deux personnes ont été blessées. Le nombre des victimes aurait été plus élevé si les réfugiés s'étaient trouvés là.

102. Vendredi dernier encore, le 23 février, la clique de Smith a de nouveau envoyé des forces vers le centre de réfugiés de Nampundwe, à l'ouest de Lusaka. Les avions rhodésiens, passant en rase-mottes, ont lâché plus de 20 bombes sur une ferme appartenant à un fonctionnaire zambien à la retraite, M. Katundu Amukusana, tuant deux de ses filles et quatre autres femmes. A la différence des attaques précédentes, au cours desquelles ils ne bombardaient que les centres de réfugiés sous prétexte qu'ils seraient des camps de combattants de la liberté, les rebelles vont maintenant jusqu'à bombarder des maisons d'habitation zambiennes. Au total, 18 personnes, dont six Zambiens, ont été tuées et 122 blessées. Parmi les blessés, il y avait huit citoyens zambiens. Les autres étaient des réfugiés zimbabwéens innocents, femmes et enfants, arrivés en Zambie deux semaines et demie plus tôt pour chercher refuge dans notre pays.

103. Outre les attaques aériennes que je viens d'évoquer, les rebelles rhodésiens ont continué de commettre d'autres actes de guerre, tels que raids frontaliers, installations de mines terrestres et violations de notre espace aérien, sans parler de toute une série d'activités subversives en Zambie. A la fin de l'année dernière, 18 étrangers ont été arrêtés en Zambie pour espionnage au profit de la Rhodésie rebelle. De plus, un certain M. Sutherland, fermier blanc de la région de Mazabuka, au sud de la Zambie, a été pris en possession de grandes quantités d'armes entreposées pour le compte des troupes rhodésiennes.

104. Le Conseil se rappellera que les rebelles rhodésiens ont continué leurs attaques contre les Etats de première ligne. Outre l'extension horizontale du conflit, il faut compter avec la dimension verticale du problème. On peut s'en rendre compte avec le type d'armes utilisées. Les experts sont arrivés à la conclusion que les rebelles rhodésiens avaient utilisé des armes incendiaires et des armes chimiques particulièrement nocives contre les populations civiles en Rhodésie et dans les Etats de première ligne. Plus étonnant encore, les forces rhodésiennes utilisent maintenant des bombardiers à long rayon d'action dans leurs croisades de mort et de destruction. Voici la composition de l'armée de l'air des rebelles rhodésiens, d'après l'Institut international pour les études stratégiques, sis à Londres, dans son *Bilan militaire 1978-1979* : il y a 84 avions de combat, composés d'escadrilles de Canberra B2 et T4, de chasseurs FGA9, de Vampire FB9, de Provost T-52, de Cessna 337, de C-47, d'un Baron 55 et d'Islander, en plus d'hélicoptères Alouette II/III.

105. Ma délégation estime que la communauté internationale a le droit de savoir de qui et comment les rebelles rhodésiens obtiennent les armes. Les racistes rhodésiens ne peuvent pas fabriquer des armes et des avions si perfectionnés. Tout montre que les Rhodésiens utilisent des avions sud-africains peints aux couleurs de la Rhodésie. Même les Sud-Africains, qui sont l'épine dorsale de la Rhodésie, ne sont pas capables de fabriquer des armes perfectionnées. Quoi que prétendent les propagandistes de l'Ouest, l'Afrique du Sud fabrique des armes primitives.

106. On sait pourquoi les rebelles rhodésiens ont continué leur guerre d'agression contre nous. Nous savons qu'ils

veulent déclencher une guerre internationale, qui sera un suicide pour eux. Leur objectif à court terme est de paralyser le mouvement de libération du Zimbabwe et sa base arrière, les Etats de première ligne. Les agresseurs rebelles ont aussi prétendu qu'ils avaient attaqué les Etats de première ligne parce que ceux-ci abriteraient des combattants de la liberté. Mais des réfugiés ne sont tout de même pas des combattants de la liberté !

107. Les combattants du Zimbabwe opèrent à partir de la Rhodésie occupée. Ils n'ont pas la puissance de feu nécessaire pour atteindre à partir de la Zambie ou du Mozambique des cibles se trouvant près de Salisbury. Smith et ses complices doivent cesser d'utiliser la Zambie comme bouc émissaire pour des problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés et inventés. En attaquant des centres de réfugiés ou une quelconque partie de la Zambie, la clique de Salisbury commet des actes flagrants d'agression préméditée contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays. Ces actes sont criminels.

108. Dans leurs actes sauvages d'agression, les Rhodésiens ont blessé et massacré des centaines de Zimbabwéens et de Zambiens en Zambie. Aussi ne puis-je mieux décrire Ian Smith et ses commis que comme une bande de fous sanguinaires lâchés dans la nature sans le moindre souci de la vie humaine. Ce sont des criminels internationaux coupables d'une guerre contre l'humanité et qui doivent être châtiés en conséquence.

109. Je voudrais maintenant parler de la situation qui empire à l'intérieur de la Rhodésie. Lorsque le prétendu règlement interne a été mijoté à Salisbury le 3 mars 1978 — il y a donc un an —, la Zambie disait au monde qu'il ne pouvait réussir. En fait, il n'a rien réglé. S'il a fait quelque chose, c'est aggraver la situation. Les questions sont plus complexes encore maintenant et la situation est de mauvais augure, particulièrement pour ceux qui vivent en Rhodésie et sur les frontières.

110. Le règlement interne n'a pas mis fin à la guerre. Il n'a pas mis fin à la situation de guerre en Rhodésie parce que les objectifs fondamentaux n'ont pas été atteints. Ce n'est pas en noircissant un mur blanc qu'on élimine la couleur de la brique. La Rhodésie aujourd'hui est sous l'emprise d'un gouvernement raciste minoritaire, comme elle l'est depuis la proclamation unilatérale d'indépendance. Les Africains cooptés par les dirigeants racistes n'ont malheureusement pas changé l'infrastructure du racisme. Le pouvoir est toujours aux mains des racistes blancs.

111. Les tentatives faites par Smith pour coopter les Africains afin de se faire reconnaître sur le plan international ont échoué. La Rhodésie aujourd'hui reste le hors-la-loi et le lépreux de la communauté internationale, et cette situation demeurera jusqu'à la mise en place d'un gouvernement véritable de la majorité.

112. Le Gouvernement zambien a répété qu'il n'attachait aucune importance aux manœuvres de Smith. Le règlement interne n'était qu'une ruse de Smith pour prolonger la vie de son régime illégal alors qu'il est acculé par les forces du Front patriotique et par l'opinion mondiale.

113. Parallèlement, nous avons constaté la militarisation de la Rhodésie. Smith est virtuellement l'otage du général Peter Walls et de sa machine militaire. Or si Smith n'est pas indépendant de Walls dans la prise de décisions, comment peut-on espérer qu'un premier ministre africain fantoche puisse contrôler les forces rhodésiennes ? C'est inconcevable.

114. En outre, pour semer encore plus la confusion, le régime de Salisbury aide activement les membres de ce que l'on appelle le Conseil exécutif à renforcer leurs armées privées. Ces armées privées ne sont que des bataillons de la mort qui se déchangent dans une lutte pour un pouvoir illusoire entre Africains. De plus, ces armées font partie du plan de Smith pour fomenter une guerre civile en Rhodésie, dont les racistes blancs seraient les bénéficiaires.

115. Alors que toute cette politique à la petite semaine se poursuit, le peuple du Zimbabwe est de plus en plus victime d'oppression et même de génocide. Les Africains — ce qui n'a rien d'étonnant — sont entassés dans des camps de concentration qu'on appelle par euphémisme des "villages protégés". La sécurité personnelle des Blancs ou des Noirs ne peut plus être garantie en Rhodésie. La loi martiale s'applique pratiquement dans tout le pays. Tout cela montre que la Rhodésie dans son ensemble est un pays en état de guerre. Les forces du Front patriotique peuvent maintenant atteindre des cibles à l'intérieur de Salisbury, la capitale. Même la presse occidentale le reconnaît.

116. La levée de la guérilla à la campagne et dans les centres urbains signifie que tout le pays est en flammes, grâce à la volonté et à la force de frappe du Zimbabwe. Même si Smith essaie de trouver des boucs émissaires en Zambie et dans les autres Etats de première ligne, la réalité est que les combats continuent de se dérouler à l'intérieur du pays.

117. Les forces du Front patriotique continuent de remporter victoire sur victoire. Elles défendent une juste cause. C'est pourquoi la Zambie les soutient sans réserve. Si tous les membres de la communauté mondiale adhéraient aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ils estimeraient avoir le devoir de soutenir les peuples luttant pour l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

118. La situation en Rhodésie empire plus vite que la plupart des observateurs ne peuvent même le comprendre. Rien ne peut épargner l'effondrement du régime raciste rebelle. Un simulacre d'élections ne l'aidera pas. Il est en fait illogique de prétendre que des élections véritablement libres peuvent se tenir dans un pays en guerre. C'est matériellement impossible. Nous comprenons qu'un système fictif de représentation proportionnelle sera employé. Cela signifie que même si 1 000 Africains sur une population de 4 millions d'Africains de 18 ans et plus votaient, les soi-disant partis politiques internes se partageraient leurs suffrages. On nous dit aussi que les électeurs seront escortés aux urnes à la pointe de la baïonnette, prétendument pour les protéger.

119. La Zambie ne s'oppose pas aux élections en tant que telles. Il y a seulement trois mois, mon pays a eu des

élections générales. Nous croyons au système démocratique et à des élections véritables. Notre objection aux prétendues élections envisagées en Rhodésie tient, premièrement, à ce qu'elles ne seront pas libres en raison de l'état de guerre qui règne dans ce pays, deuxièmement, à ce que leur but n'est pas d'apporter l'indépendance véritable et un gouvernement par la majorité mais de soutenir la domination minoritaire et raciste, et, troisièmement, à ce qu'elles sont organisées sous les auspices d'un produit du régime illégal et doivent donc être considérées comme illégales.

120. La Zambie invite donc le Conseil de sécurité à déclarer ces élections nulles et non avenues et à ne reconnaître aucune institution qui pourrait en découler.

121. Nous avons entendu récemment des rumeurs troublantes, particulièrement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, qui laissent entendre que des missions seraient envoyées pour surveiller les prétendues élections que prévoit le régime illégal de Salisbury, afin de savoir si elles sont vraiment équitables et libres. On dit que les gens qui vont aller surveiller les élections seront des particuliers qui n'auront pas la bénédiction de leur gouvernement. Et on nous explique qu'en tant que particuliers ils ne peuvent pas être empêchés par leur gouvernement, en vertu de la loi, de se lancer dans de telles aventures.

122. Nous sommes conscients des différents systèmes de gouvernement et des rapports entre les gouvernements, notamment occidentaux, et les institutions privées, mais nous ne sommes pas convaincus pour autant que des institutions privées ou des particuliers puissent faire des choses qui risquent de donner une mauvaise réputation à tout le pays. L'histoire a montré que les institutions d'un pays quel qu'il soit — et l'Ouest ne fait pas exception à la règle — doivent se conformer scrupuleusement à la politique du gouvernement. Par exemple, lorsque la population de la République de Cuba fut soumise à un blocus économique en 1962 de la part des Etats-Unis, aucune compagnie américaine, aucun Américain ne fut autorisé à se rendre dans ce pays. L'argument qui nous est maintenant servi ne tient donc pas.

123. En outre, lorsque Ian Smith s'est rendu aux Etats-Unis, on a dit au monde qu'il y avait été invité par des sénateurs très conservateurs. Smith est venu aux Etats-Unis et a fini par rencontrer de très hauts fonctionnaires du gouvernement, y compris le Secrétaire d'Etat, qui devaient soi-disant convaincre Smith de la nécessité d'assister à une conférence où seraient réunis tous les partis. Il ne nous appartient pas de dire si cela a été prémédité ou non, mais ma délégation lance un appel au gouvernement en question pour qu'il fasse comprendre à ses ressortissants et à ses organisations que, dans un souci de justice, ils ne doivent pas se rendre Rhodésie.

124. C'est parce que tout cet artifice d'élections prévues pour avril 1979 est illogique, pour dire le moins, que nous nous demandons comment des législateurs respectables de l'Occident peuvent tomber dans le panneau. Comment des gens qui ont cru à la Proclamation d'émancipation et à la Grande Charte peuvent-ils soutenir une telle parodie de démocratie ?

125. En 1977, le Conseil de sécurité a examiné les propositions anglo-américaines sur la Rhodésie du Sud [S/12393] et a adopté la résolution 415 (1977), par laquelle un représentant spécial du Secrétaire général, le général Prem Chand, était nommé pour travailler en coopération avec lord Carver, commissaire résident désigné, pendant la période de transition de la Rhodésie vers le gouvernement de la majorité. On se demande ce qu'il est advenu de ces deux respectables personnes. L'intérêt montré actuellement pour les fausses élections devant avoir lieu en Rhodésie pourrait-il être interprété comme signifiant que le plan anglo-américain est abandonné ? Ma délégation croit que le plan anglo-américain, tel qu'il a été proposé à l'origine, était une base assez équitable de négociation sur la Rhodésie, mais il est maintenant manifeste que les auteurs du plan n'ont plus la volonté politique de le mettre en œuvre. En outre, il est évident qu'un règlement acceptant la participation active d'Ian Smith et son maintien en place, d'une manière ou d'une autre, dans le cadre du règlement de la crise rhodésienne n'est pas une solution. Ma délégation croit que toute tentative de résoudre la crise rhodésienne est vouée à l'échec si Smith n'est pas nettement rejeté et éliminé.

126. Les intéressés feraient mieux de poursuivre leurs efforts pour rapprocher les parties au conflit en Rhodésie plutôt que d'essayer de faire admettre des manœuvres visant à perpétuer les souffrances des masses noires du Zimbabwe.

127. Le moment est venu pour les pays occidentaux d'assumer leurs responsabilités à l'égard du problème de Rhodésie. Pour autant qu'on le sache, le Royaume-Uni est toujours la Puissance administrante en Rhodésie. Il a le devoir de décoloniser cette colonie. La Zambie sait fort bien que les Occidentaux ne sont pas sans pouvoir. Ils pourraient traiter avec Smith s'ils avaient la volonté politique nécessaire. Leurs actes sont délibérés. Nous continuerons de les tenir pour responsables tant des tragédies de la Rhodésie que de l'agression contre les Etats de première ligne.

128. L'Organisation des Nations Unies et les Etats individuellement peuvent contribuer à la solution du problème de bien des façons. Les Etats Membres doivent veiller à ce que le pétrole n'afflue pas chez les rebelles pour huiler leur machine de guerre. Les conclusions du rapport Bingham en Grande-Bretagne doivent être suivies avec soin pour boucher toutes les échappatoires. Le Comité des sanctions du Conseil de sécurité a un rôle vital à jouer à cet égard. La fourniture d'armes à la Rhodésie ainsi que toutes autres activités tendant à violer les sanctions ne doivent prêter à aucune tergiversation à un moment où une action décisive peut sauver l'humanité du fléau de la guerre.

129. M. ADMINA (Gabon) : C'est pour ma délégation un plaisir tout particulier que de vous adresser en cette occasion, monsieur le Président, ses souhaits cordiaux. Il est agréable de saisir une fois de plus l'occasion, ici, d'évoquer les relations fraternelles d'étroite amitié et de coopération sur tous les plans qui se développent sans cesse entre le Nigéria et le Gabon. La présidence du Conseil par un éminent diplomate africain, l'ambassadeur Harriman, réjouit

sincèrement tous les fils de notre continent et accroît leur espoir que cette année sera fructueuse en négociations constructives propres à renforcer le rôle et la contribution active de l'Organisation des Nations Unies à la libération de l'Afrique australe. Je vous souhaite plein succès dans vos hautes fonctions, monsieur le Président, et vous assure de toute la coopération de la délégation gabonaise.

130. Avant de passer à l'examen du problème inscrit à l'ordre du jour, qu'il me soit permis d'exprimer à votre prédécesseur, l'ambassadeur Bishara du Koweït, toute la reconnaissance et toute la satisfaction de la délégation gabonaise pour la manière dont il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé. Les efforts qu'il a déployés tout au long de ce mois pour concilier les vues des membres du Conseil sur la question de l'Asie du Sud-Est, les initiatives qu'il a prises et les suggestions qu'il a faites afin de trouver une voie pacifique, bien que cette question demeure en suspens, témoignent de ses immenses qualités d'homme politique averti.

131. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle le monde se trouve engagé dans une marche irréversible vers la libération des peuples, leur autodétermination et leur accession à l'indépendance. Ce processus a été bloqué en Rhodésie à cause de la volonté d'une minorité blanche d'environ 200 000 personnes qui, pour préserver ses intérêts, a décidé d'usurper le pouvoir à la puissance coloniale et d'imposer sa loi à une majorité de 6 millions de Noirs. Ces derniers, en raison du système politique et socio-économique mis en place, ne peuvent prendre part aux destinées de leur pays à cause de l'obstination aveugle des colons blancs fermement décidés à rester à contre-courant de l'histoire, puisqu'ils veulent en ignorer l'évolution contemporaine.

132. Pourquoi devrions-nous continuer à tolérer l'arrogance du régime minoritaire et illégal d'Ian Smith, un régime décrié qui continue à défier toutes les bonnes volontés, malgré les efforts déployés par les mouvements de libération et notre organisation internationale au profit des Noirs du Zimbabwe ?

133. Pourquoi devrions-nous continuer à tolérer les menaces de cette poignée de Blancs qui continuent à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de pays libres et indépendants, Membres de notre organisation — j'ai cité l'Angola, le Botswana, le Mozambique et la Zambie ?

134. Pourquoi ne devrions-nous pas condamner toutes atteintes et manœuvres de cette poignée de Blancs et de leurs valets ainsi que leurs prétendues élections visant à étendre leur pouvoir minoritaire, à tromper l'opinion mondiale et à empêcher l'accession du Zimbabwe à l'indépendance ?

135. Quelle solution de rechange peut-on donc recommander aujourd'hui aux apôtres de la non-violence, alors que tous les efforts déployés par la Puissance administrante sont voués à l'échec du fait de l'intransigeance d'Ian Smith, soutenu par le régime honni de Vorster ?

136. Comme le déclare le Manifeste de Lusaka : "Nous sommes persuadés que tous les hommes ont le droit et le devoir de participer, en tant que membres égaux de la

société, au gouvernement de leur propre pays³." Le régime d'Ian Smith continue à nier ce droit au peuple du Zimbabwe pour des raisons ignobles. La communauté internationale ne devrait pas accepter la tentative faite par Ian Smith avec les préparatifs de frauduleuses élections qui n'ont d'autre but que de donner un air de légitimité à son régime illégal.

137. Les données et les faits présentés devant le Conseil reflètent l'image de la situation générale en Afrique australe. Ce n'est pas la première fois que le Conseil se réunit pour examiner des plaintes d'Etats Membres au sujet d'actes crapuleux et brutaux d'agression commis contre leur souveraineté et leur intégrité territoriale par les régimes minoritaires racistes de Pretoria et de Salisbury. Les agissements de ces régimes contre les Etats voisins indépendants ainsi que l'escalade des mesures de violence, de répression et de terreur contre la lutte de libération nationale des peuples du Zimbabwe sont bien connus des membres du Conseil et de la communauté internationale tout entière. Des violations aussi flagrantes du droit et de la morale internationale mettent encore plus en lumière le fait que le maintien des vestiges du colonialisme et de la politique raciste constitue une source de tension permanente, d'agression et de conflit et met gravement en danger la paix et la sécurité sur le continent africain et dans le monde entier. En même temps, cela indique le désespoir des racistes devant la vaillante lutte de libération nationale au moment où la volonté de liberté des peuples d'Afrique australe se renforce de jour en jour. Ces actes sauvages font partie intégrante des tentatives vouées à l'échec visant à arrêter la lutte de libération nationale dans ce territoire et à diminuer l'appui et l'assistance légitimes que les Africains accordent à la lutte de libération nationale du peuple du Zimbabwe.

138. C'est sur la base de son attachement à l'égalité et à la dignité humaine que l'Afrique libre et indépendante a toujours adopté une attitude hostile vis-à-vis de ces actes inhumains. C'est sur la même base, et fidèles aux principes universels, que les dirigeants africains ont toujours résolument décidé d'apporter leur soutien aux mouvements de libération nationale du Zimbabwe. Car, comme il est dit dans le Manifeste de Lusaka, "le principe de l'égalité humaine, et tout ce qui en découle, doit être un principe universel, ou cesser d'exister⁴".

139. Aujourd'hui, les peuples africains, derrière leurs dirigeants, commencent à lutter contre tous ces fléaux des grandes puissances. Ils sont profondément convaincus que la population d'Afrique australe, dont le courage et la bravoure ont été trempés par une lutte prolongée, intensifiera sa vigilance, renforcera son unité, persévéra dans la lutte et déjouera sans cesse les visées et les conspirations du racisme, du colonialisme, du néo-colonialisme et de l'hégémonisme jusqu'à la victoire complète.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754, par. 2.

⁴ *Ibid.*, par. 6.

140. C'est pour ces raisons que la délégation gabonaise lance un appel solennel à certains Etats Membres qui continuent à entretenir des relations économiques, militaires et autres avec le régime illégal et minoritaire rhodésien, traître à la cause africaine, réduisant à néant les efforts déployés par l'Organisation.

141. C'est pour ces mêmes raisons, et compte tenu des récentes invasions dont ont été victimes les pays de première ligne et des prétendues élections d'avril prochain au Zimbabwe, que ma délégation souhaiterait voir nos travaux sanctionnés par un document dans lequel le Conseil, premièrement, condamnerait inconditionnellement les récentes invasions lancées par le régime raciste et illégal de cette poignée de Blancs en Afrique australe et, deuxièmement, considérerait comme nuls et non avenue les résultats des élections d'avril prochain.

142. M. FUTSCHER PEREIRA (Portugal) [*interprétation de l'anglais*]: Je voudrais, monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Représentant d'une grande nation africaine avec laquelle mon pays entretient des relations étroites et amicales, vous êtes également un diplomate de grande classe. Cette qualité, alliée à vos connaissances et à votre expérience, est un garant de la compétence avec laquelle, nous en sommes certains, vous allez diriger nos travaux ce mois-ci.

143. Je voudrais également dire à M. Bishara, du Koweït, combien ma délégation a apprécié la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président le mois dernier, d'autant plus qu'il se trouvait aux prises avec une tâche tout particulièrement difficile.

144. Je serai très bref car nous nous réservons de revenir, à une date ultérieure, sur le fond des problèmes dont nous sommes maintenant saisis. Si je prends la parole au début de ce débat, c'est parce que c'est la première fois depuis que mon pays a été élu membre du Conseil de sécurité qu'une question concernant l'Afrique australe — région que nous avons particulièrement à cœur — est portée à notre attention. Au-delà de sa gravité et de ses immenses répercussions politiques, cette question suscite en nous une préoccupation plus immédiate : le deuil pour les victimes des attaques meurtrières lancées par les forces armées rhodésiennes contre l'Angola, le Mozambique, la Zambie et le Botswana. Nous tenons à rendre hommage à la mémoire des victimes de ces attaques et à affirmer notre pleine solidarité avec les peuples et les gouvernements de ces Etats amis.

145. C'est avec indignation que nous nous associons à tous ceux qui condamnent les actes d'agression ouverte du régime de Salisbury. Cette intensification récente et brutale de la lutte en Afrique australe nous fait prendre une conscience encore plus aiguë de la responsabilité qui nous incombe en tant que membres du Conseil de mettre fin à cette situation intenable.

146. C'est pour cette raison que nous condamnons ces crimes avec la plus grande fermeté. Le danger que représente l'escalade de la guerre pour toute l'Afrique australe et

les sombres perspectives pour cette région qu'engendre cette situation justifient la condamnation immédiate de ces actes par le Conseil.

147. Je veux donc réaffirmer la solidarité fraternelle de mon gouvernement et de mon peuple avec les peuples et les gouvernements des Etats de première ligne si gravement touchés ces derniers jours. Je tiens à leur dire que nous sommes de tout cœur avec eux dans leur souffrance et dans leur colère.

148. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

149. M. ROA KOURI (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis persuadé que votre compétence et votre expérience diplomatique vous permettront de mener à bien les débats que le Conseil vient d'entamer. Cuba, qui entretient d'excellents liens d'amitié avec le Nigéria, se félicite de voir son représentant présider, justement en cette occasion, les réunions de cette auguste instance.

150. Il y a un mois a pris fin à Maputo, belle et héroïque capitale du pays frère qu'est le Mozambique, la réunion extraordinaire, au niveau ministériel, du Bureau de coordination des pays non alignés. Son unique objectif était d'examiner la situation en Afrique australe et de réaffirmer la solidarité militante de notre mouvement avec les mouvements de libération nationale qui, en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud, luttent contre l'oppression raciste et pour une véritable indépendance, ainsi qu'avec les pays de première ligne, qui constituent une sûre arrière-garde et le principal appui pour ces mouvements. Il convient de citer certains paragraphes du communiqué final de cette importante réunion :

[L'orateur donne lecture des paragraphes 19 à 25 de l'annexe au document S/13185.]

151. Cette analyse correcte de la situation existant en Afrique australe est renforcée par l'affirmation — qui figure également dans le texte du communiqué final de Maputo — selon laquelle

“les forces impérialistes et colonialistes sont résolument opposées à l'indépendance réelle dans la région parce qu'elles la considèrent comme une menace directe à leur dessein de perpétuer leur pillage économique effréné et leur domination militaire du sous-continent. C'est pourquoi la lutte pour la liberté, y compris la lutte armée, qui fait rage en Namibie et au Zimbabwe et qui gagne en importance en Afrique du Sud même se trouve être l'objet de manœuvres subversives ayant pour but de priver les peuples de ces pays de leur victoire inévitable.”
[Par. 28.]

152. Ce n'est pas la première fois, certes, que le régime illégal d'Ian Smith se livre à une agression militaire contre les pays de première ligne. Ses incursions criminelles contre

la Zambie et le Mozambique, menées depuis pas mal de temps, se sont étendues aujourd'hui, à plus de 2 000 kilomètres de ses frontières, contre la République populaire d'Angola. Le 26 février, des avions militaires des racistes rhodésiens ont bombardé un camp de réfugiés du Zimbabwe situé près de Luso, à quelque 300 kilomètres à l'intérieur des frontières de l'Angola, causant un grand nombre de morts et environ 500 blessés. Le 17 février, les bombardiers d'Ian Smith ont attaqué un autre camp près de la ville zambienne de Livingstone et, quelques jours plus tard, le 23 février, les racistes, intensifiant leur agression, sont parvenus à quelque 40 kilomètres de Lusaka. Le 19 février, le régime illégal de Rhodésie a annoncé que ses avions avaient bombardé Chimoio, au Mozambique.

153. Au cours des deux dernières années, les criminels de Salisbury ont reconnu s'être livrés à près de 20 attaques importantes contre les camps de réfugiés du Zimbabwe en Zambie et au Mozambique. Au cours d'une seule de ces attaques, en octobre 1978, on a dit qu'environ 1 500 réfugiés et combattants du Zimbabwe avaient été massacrés près de Lusaka. La presse nous apprend aujourd'hui que les forces aériennes de Rhodésie ont lancé leur cinquième attaque en moins de 15 jours contre un camp situé à quelque 260 kilomètres à l'intérieur du territoire de la République populaire du Mozambique. Le correspondant de l'Associated Press à Salisbury déclare qu'il s'agit de

“la deuxième attaque contre une base située au Mozambique depuis qu'un autre mouvement de guérilla, dirigé par Joshua Nkomo, a abattu un avion de ligne rhodésien, le 12 février, tuant les 59 passagers... Ces attaques aériennes sont considérées comme une tentative pour empêcher tout acte de sabotage envisagé contre les élections du 20 avril en Rhodésie plutôt que comme des représailles pour avoir abattu l'avion.”

154. Il est révélateur que tant la presse que les porte-parole des gouvernements impérialistes restent impassibles face aux crimes que commet depuis des années leur allié et protégé Ian Smith, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie. Ces messieurs n'ont pas une parole de condamnation lorsqu'il s'agit de la vie d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards africains. Mais il faut voir la hâte avec laquelle ils manifestent leur “horreur” lorsque ceux qui meurent sont des oppresseurs blancs. Dans le premier cas, les moyens de communication de masse rapportent laconiquement la mort de “guérilleros” ou d’“extrémistes noirs”; dans le deuxième cas, ils épuisent le vocabulaire des insultes pour condamner la mort de “civils blancs innocents”. La culture de l'impérialisme est brutale, raciste et oppressive. De même — il est bon de le rappeler — on n'a pas entendu une parole d'inquiétude ou de condamnation lorsque, en 1976, des agents formés par la Central Intelligence Agency des Etats-Unis ont placé une bombe dans un avion cubain qui survolait la Barbade et ont tué 73 passagers civils ainsi que les membres de l'équipage. Voilà exposée sans ambages et de façon évidente l'hypocrisie endurcie de ceux qui défendent la “civilisation occidentale”.

155. Lorsqu'en 1965 les racistes blancs minoritaires de Rhodésie ont imposé leur première “solution interne” et se

sont rebellés contre la décision du Royaume-Uni d'accorder l'indépendance à cette colonie et de remettre le pouvoir aux dirigeants nationalistes, le Gouvernement britannique, pour la première fois dans l'histoire, a refusé d'intervenir militairement dans l'une de ses colonies rebelles et – je reprends les termes du président Samora Machel – “a monté une grande farce diplomatique, avec l'appui de l'impérialisme international”.

156. Lorsqu'on a imposé des sanctions économiques contre le régime illégal de Smith, la communauté internationale s'est engagée à les mettre en œuvre dans la pratique. Néanmoins, l'impérialisme n'a pas pensé un seul instant à la possibilité d'isoler ce régime, et, alors que la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies préparaient des mesures pour isoler le régime raciste, les pays impérialistes, en collusion avec la puissance coloniale, étudiaient la façon de lutter contre les sanctions et de neutraliser leur effet. “En vérité,” – a affirmé le dirigeant révolutionnaire et chef d'Etat du Mozambique – “le capitalisme international n'a jamais rompu ses liens économiques avec Smith.”

157. Les avatars de ces dernières années prouvent que les plans de l'impérialisme tendant prétendument à favoriser une solution pacifique et négociée pour permettre au Zimbabwe d'accéder à l'indépendance et au gouvernement par la majorité visaient, au contraire, à renforcer le régime raciste illégal d'Ian Smith. Chaque fois que la situation interne de leur protégé devient intenable en raison des activités militaires des forces populaires au sein du Front patriotique, les impérialistes inventent une nouvelle méthode, promettent une nouvelle solution infaillible, cette fois-ci ayant l'appui de Smith lui-même. Comme le disait avec force le représentant d'un pays de première ligne à la réunion des pays non alignés qui s'est tenue à Maputo, “chaque fois que s'approche la saison des pluies, on voit fleurir les plans de règlement pacifique des impérialistes”.

158. Aujourd'hui, tout comme auparavant, l'impérialisme persiste dans sa stratégie, stratégie qu'il utilise notamment depuis 1974. Et aujourd'hui, comme hier, la principale préoccupation de l'impérialisme est de diviser les pays qui appuient la libération de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud pour mieux éliminer le mouvement de libération nationale.

159. Au niveau international, l'impérialisme a comme objectif de susciter des contradictions entre les Etats de première ligne et de semer la confusion au sein de l'Organisation de l'unité africaine afin d'éliminer cet instrument important de la cause de la libération de l'Afrique. Il essaie également de diviser le mouvement de libération nationale et s'efforce de présenter cette guerre de libération comme une guerre civile entre différentes factions du mouvement de libération pour semer la confusion au sein de la communauté internationale et ébranler son appui, pensant ainsi créer des conditions lui permettant de proposer que l'Organisation des Nations Unies lève les sanctions imposées au régime de Smith.

160. L'impérialisme se prépare à une intervention de grande envergure en Afrique australe : d'abord, parce qu'il

ne se résigne pas à perdre les immenses ressources économiques et la situation stratégique de la région – ce qu'on appelle la route du Cap et les vastes gisements minéraux de cette région, qui sont vitaux pour qui entend maintenir l'hégémonie impérialiste; ensuite, parce que le maintien du régime raciste au Zimbabwe est un facteur d'une importance extrême pour assurer la stabilité interne du régime sud-africain, bastion des intérêts impérialistes en Afrique australe.

161. Tant que ne surgira pas en Rhodésie un dirigeant néo-colonialiste d'une stature suffisante, les impérialistes seront obligés de maintenir Ian Smith au pouvoir malgré sa perte de prestige. Ils ne comptent pas, bien entendu, sur une victoire populaire, qu'ils veulent empêcher à tout prix. Toutes leurs propositions – les prétendus plans de solution pacifique – ont pour objectif de défendre et de maintenir les structures actuelles du pouvoir, c'est-à-dire les structures sociales de privilège. L'impérialisme, en fait, s'efforce d'empêcher que des transformations politiques et sociales dans un Zimbabwe véritablement indépendant ne provoquent la chute de l'économie coloniale capitaliste. C'est là, et là seulement, que se trouve la clef de toutes les manœuvres entreprises par les impérialistes à l'égard du Zimbabwe et de l'Afrique australe. Ce n'est pas la première fois que nous dénonçons l'impérialisme en cette instance et dans d'autres instances internationales, mais nous tenons aujourd'hui à réaffirmer cette condamnation avec force. Ce qui est ici en jeu, comme dirait Jacques Prévert, c'est “la délicate question d'argent”.

162. Les pays non alignés ont déclaré unanimement à Maputo que c'est par la lutte de libération armée, dirigée par le Front Patriotique au Zimbabwe et par la SWAPO en Namibie, que sera rompu le cercle vicieux créé par l'impérialisme et les régimes racistes. C'est grâce à cette lutte que l'efficacité des manœuvres de l'ennemi a été progressivement réduite et que ses fantoches ont été démasqués et sont apparus sous leur vrai jour. Le Bureau de coordination des pays non alignés a reconnu en outre que “les propositions anglo-américaines concernant la Rhodésie ont été dépassées par la progression de la lutte de libération armée que mène le Front patriotique et ont perdu toute pertinence” et que la lutte actuelle du Front patriotique, appuyée par les sanctions décrétées par la communauté internationale, est le facteur décisif de la liquidation du colonialisme. Partant, le Bureau a lancé un appel “à tous les Etats membres du mouvement non aligné et à tous les pays et forces démocratiques épris de paix et de liberté dans le monde entier afin qu'ils renforcent leur appui politique, diplomatique, militaire et financier à la lutte de libération du peuple zimbabwéen, contribuant ainsi à l'indépendance du territoire et à l'établissement d'une paix juste et durable” [par. 47].

163. Cuba, qui a toujours apporté sa ferme solidarité aux mouvements de libération de l'Afrique australe, estime que le moment est venu pour la communauté internationale de fournir un appui résolu, sur le plan moral, politique, financier et matériel, aux patriotes du Zimbabwe afin d'accélérer la déroute inévitable du régime raciste illégal d'Ian Smith. Le Conseil de sécurité doit appuyer la lutte légitime du Front patriotique du Zimbabwe, condamner

une fois de plus le régime raciste de Rhodésie et ceux qui l'appuient et l'encouragent, renforcer les sanctions déjà imposées, et, en un mot, appuyer sans équivoque les mouvements de libération d'Afrique australe et les pays de première ligne qui, de façon résolue et courageuse, font face sans frémir aux agressions des criminels de Salisbury pour défendre et soutenir les patriotes du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

164. Ceux qui ont l'intention d'envoyer des observateurs pour surveiller les élections frauduleuses que, pour confondre le monde, les racistes de Rhodésie concoctent avec le concours de leurs "oncles Tom" à vendre — les traîtres Sithole, Chirau et Muzorewa — pour le 20 avril le font en sachant pertinemment qu'il s'agit d'une misérable comédie. Mais, ce qui est plus grave encore, ils savent très bien aussi

que cette farce viole les intérêts légitimes du peuple du Zimbabwe que la communauté internationale appuie et constitue une tentative délibérée d'empêcher le peuple en question d'accéder à l'indépendance complète et véritable, ce qui viole de façon flagrante la résolution 423 (1978).

165. De l'avis de ma délégation, il est donc indispensable que le projet de résolution qui sera certainement présenté par les pays non alignés membres du Conseil s'inspire des recommandations adoptées à l'unanimité par les ministres des affaires étrangères à la réunion extraordinaire du Bureau de coordination tenue à Maputo, parce que ces recommandations reflètent fidèlement les véritables intérêts du peuple du Zimbabwe.

La séance est levée à 18 h 55.